**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 15 DECEMBRE 2020**

L’an deux mil vingt, le mardi quinze décembre, à dix heures, le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale s’est réuni sous la présidence de Mme Claire MAS, Adjointe chargée des Affaires Sociales, Vice-Présidente.

**Etaient présents :**

* M. Jean-Pierre BALY, conseiller municipal
* M. Benoît CARLIEZ, « Le Grenier »
* Mme Odile FISCHER, Adjoint au Maire
* Mme Catherine GAGNEUX, « Banque alimentaire »
* M. Régis LALLEMAND, Conseiller Municipal délégué
* Mme Claire MAS, 1er Adjoint chargé des Affaires Sociales
* M. Jean-Pierre ROLLET, conseiller municipal délégué
* M. Gilles CANAYER, Directeur général des services
* Mme Aurélie GOMEZ, employée du CCAS

**Etaient absents :**

* M. Jean-Pierre BARON, « Conférence Saint-Vincent de Paul »
* M. Christian DUBOIS, « Ordre de Malte »
* Mme Catherine DUCREUX, Conseillère municipale (pouvoir à Mme Claire MAS)
* Hubert DEJEAN DE LA BÂTIE, président du C.C.A.S (pouvoir à M. ROLLET)
* M. Hector FEREOL, association Louis Delamare
* Mme LAMALIERE, assistante sociale
* Mme Christiane MORICE, « Vaincre la solitude »
* M. Roland RICA, Trésorier du Havre Municipal

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

* *Approbation du dernier Procès-Verbal du 21 septembre 2020*
* *Débat d’orientation budgétaire*
* *Délibération sur les bons d’achats pour aider les commerçants de Sainte-Adresse ainsi que les bénéficiaires du C.C.A.S.*
* *Point sur les aides*
* *Questions diverses*

Madame Claire MAS soumet à l’approbation du Conseil d’Administration le dernier procès-verbal en date du 21 septembre 2020.

*Celui-ci est approuvé à l’unanimité.*

# DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Madame MAS passe la parole à Monsieur CANAYER.

Monsieur CANAYER indique qu’une note a été rédigée pour présenter les principales données du budget 2021.

Il précise que c’est la première fois que le C.C.A.S engage si tôt cette procédure dans l’exercice budgétaire. Auparavant on attendait les résultats de l’exercice passé pour voter le budget mais certains membres du conseil ont demandé à ce que le budget soit voté plus tôt dans l’année plutôt qu’au mois de mars. On ne s’appuie donc plus sur l’exercice réel, il y a donc moins de précisions dans les prévisions. Ce débat ne présage en rien de ce que sera effectivement le budget 2021.

Monsieur CANAYER rappelle que le Débat d’Orientation Budgétaire est un exercice obligatoire prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales qui impose que le budget 2021 soit voté dans les 2 mois après ce D.O.B.

Il évoque le contexte général. Il explique que les effets du COVID ne se sont pas encore fait sentir sur le budget du C.C.A.S. jusqu’à présent mais on peut penser que ces effets impacteront le budget 2021 voire 2022.

Les recettes du C.C.A.S sont majoritairement dues à la subvention accordée par la Ville de Sainte-Adresse. La situation financière de cette dernière est satisfaisante. On peut donc supposer que le montant accordé au C.C.A.S ne sera pas remis en cause.

Les hypothèses pour construire le budget 2021 sont les suivantes :

Il est proposé de reprendre des montants de dépenses équivalents à l’année 2020. Ces montants seront affinés lors de l’élaboration du budget 2021.

En recette, on prévoit une subvention de la Ville de 50.000 € et 3.000 € de recettes complémentaires (dons, quêtes, souscription...)

(Cf. présentation en pièce jointe)

*A l’unanimité, les membres du conseil d’administration ont pris acte de la tenue du débat d’orientation budgétaire et de l’existence du rapport sur la base duquel s’est tenu ce débat d’orientation budgétaire.*

**Point sur les aides**

Monsieur CARLIEZ est surpris de constater une baisse des dépenses notamment au niveau de la distribution des tickets service ces 3 derniers mois.

Monsieur ROLLET répond que des retraités ont vu leur retraite augmenter, d’autres bénéficiaires ont reçu des primes COVID, des augmentations sur les aides de la CAF.

Madame FISCHER est défavorablement surprise d’apprendre que la prime COVID est comptabilisée dans le calcul des ressources.

Monsieur ROLLET répond que cette prime n’est pas seule responsable de la « sortie » des barèmes et il précise que cette prime est divisée sur 12 mois.

Madame MAS intervient pour rappeler qu’il y a des barèmes et qu’il faut donc s’y tenir.

Monsieur LALLEMAND dit qu’il faut donc revaloriser ces barèmes régulièrement.

Monsieur ROLLET rappelle que ces barèmes sont révisés tous les ans au 1er janvier en prenant comme référence la valeur du SMIC du mois de décembre de l’année précédente. Ce choix a été fait lors du conseil d’administration du 25 janvier 2018.

Monsieur CARLIEZ dit que c’est un débat important. Le C.C.A.S. est-il présent pour aider exceptionnellement ou pour donner de l’argent tous les mois pour permettre aux bénéficiaires d’augmenter leurs revenus? Il a le sentiment que le C.C.A.S a vocation à aider exceptionnellement.

Monsieur LALLEMAND demande à M. CANAYER si on aura le compte administratif avant le vote du budget. Monsieur CANAYER répond que probablement pas et il ajoute que le compte administratif peut être voté jusqu’au 30 juin.



Monsieur BALY demande ce qu’est le thé dansant. Mme MAS répond que c’est une animation mise en place pour les séniors. Des musiciens faisaient danser les participants qui profitaient également d’un goûter. Cette activité, comme les autres, a cessé avec l’arrivée du COVID.

Madame FISCHER ajoute que le dernier thé dansant avait séduit une cinquantaine de personnes mais la majorité était des résidents du Havre.

Monsieur BALY demande d’où viennent les dépenses. Il ajoute que 2000 € de dépenses est un montant élevé.

Madame FISCHER répond qu’il y a également les dépenses de la Semaine bleue, les mardis dionysiens, les achats du C.C.A.S. Elle explique que la Semaine bleue est une semaine nationale dédiée aux séniors. Les dépenses sont pour les intervenants qui demandent de plus en plus une rémunération pour les animations dédiées aux séniors. Il y a un accueil avec du café, des chouquettes…Cette semaine s’achève sur un défilé de mode et une tombola.

Monsieur ROLLET rappelle qu’il y a des tableaux où les dépenses sont détaillées (cf. Documents ci-dessous)







Madame FISCHER ajoute qu’il existe également les Mardis dionysiens. Tous les mardis, les personnes âgées de Sainte-Adresse peuvent s’y réunir pour jouer aux cartes, assister à des ateliers, à des mini-conférences…

**Délibération- bons d’achat**

Monsieur ROLLET explique que des élus ont souhaité aider les commerçants et les bénéficiaires du C.C.A.S. Des bons d’achats seraient remis aux bénéficiaires du C.C.A.S. pour qu’ils puissent les dépenser chez des commerçants de Sainte-Adresse. Les commerçants qui souhaitent s’associer à cette opération devront signer une convention avec le C.C.A.S.

Si les membres du conseil d’administration sont d’accord avec cette idée, les montants alloués aux bénéficiaires et la nature des dépenses doivent être votés par les membres du conseil d’administration car les dépenses seront supportées par le C.C.A.S.

Madame FISCHER demande si tous les commerçants ont été sollicités.

Monsieur ROLLET répond par l’affirmative. Il ajoute que les montants des bons d’achat suivants sont proposés :

Un montant de 30 € sera attribué pour une personne seule.

Un montant de 40 € sera attribué pour une personne seule avec enfant(s)

Un montant de 60 € sera attribué pour un couple

Ces bons pourraient être donnés début janvier ou début février.

Madame FISCHER intervient pour dire que l’idée première est d’aider les commerçants.

Monsieur ROLLET répond qu’il s’agit d’aider les commerçants et les bénéficiaires du C.C.A.S.

Monsieur LALLEMAND suggère de donner 30 € par adulte et 10 € par enfant.

Monsieur ROLLET demande si tous les produits doivent être acceptés. Le tabac et l’alcool peuvent-ils être achetés avec ces bons ?

Monsieur BALY et madame FISCHER ne souhaitent pas exclure l’alcool et le tabac. Monsieur BALY ajoute que ces produits pourraient de toute façon être achetés sous couvert d’autres produits.

Monsieur ROLLET ne souhaite pas inclure l’achat d’alcool.

Madame MAS répond qu’on ne peut pas contrôler la teneur des achats.

Monsieur CARLIEZ dit que les bénéficiaires doivent pouvoir se faire plaisir.

*Cette proposition de donner 30 € par adulte et 10 € par enfant en bon d’achat pour tout produit ou service chez les commerçants qui auront signé la convention est adoptée avec 9 voix pour, 0 voix contre*

**Cas particulier**

* Une femme de 52 ans, célibataire, a perdu son emploi puis en a retrouvé un autre où l’embauche promise ne s’est pas faite. Elle vit de petits « boulots », 1 semaine, 1 journée…

Une aide de 401, 93 € lui a été accordée pour régler son loyer. Elle a épuisé ses économies pour payer ses factures. Son reste à vivre est de 654 € selon les barèmes du C.C.A.S. Elle perçoit mensuellement 81 € en tickets. Au vu du dernier calcul de ses ressources, elle devrait percevoir 43 €.

Monsieur ROLLET souhaite pouvoir l’aider à hauteur de 81 € pendant 6 mois pour la soutenir.

Monsieur CARLIEZ interroge monsieur ROLLET sur sa profession.

Il répond qu’elle a occupé plusieurs emplois : déléguée médicale, déléguée de l’assurance maladie, chargée d’accueil dans un club des ainés. Depuis elle a enchainé des courtes missions : hôtesse d’accueil au Volcan, serveuse dans un restaurant…

Monsieur CARLIEZ est favorable à un soutien. Il demande si elle perçoit une aide de Pôle Emploi.

Monsieur ROLLET répond qu’elle perçoit l’Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) car elle a épuisé ses droits au chômage.

Monsieur CARLIEZ rappelle que Le Grenier peut aider des personnes qui ne touchent pas le chômage, ou peu dans de rares cas. Un dossier doit être déposé. La personne peut travailler 28 heures rémunérées et un « tuteur » l’accompagne dans sa recherche d’emploi. Il faut être bénéficiaire des minimums sociaux.

M. LALLEMAND propose une aide pour 6 mois.

Monsieur CARLIEZ évoque 3 mois

Madame FISCHER soumet une période de 3 mois, éventuellement reconductible au prochain conseil.

*Cette proposition d’aide à hauteur de 81 € en tickets service pendant 3 mois en janvier, février et mars 2021 est adoptée avec 9 voix pour, 0 voix contre*

**Information**

Monsieur ROLLET informe les membres du conseil d’administration que les bénéficiaires du C.C.A.S. ont reçu un colis de noël. Il est différent cette année car il ne s’agit pas de colis « tout prêts » comme les années précédentes mais d’un panier réalisé par le Verger de Sainte-Adresse sur le thème de la Normandie. Des cadeaux seront également distribués aux enfants des bénéficiaires ainsi qu’à ceux dont les parents sont aidés financièrement pour le paiement de la cantine

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Le prochain conseil se réunira le mardi 09 février 2021 à 10h00.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**CCAS de la ville de Sainte-Adresse**

**Séance du Conseil d’Administration du 15 décembre 2020**

**Rapport d’orientation budgétaire 2021**

Le budget de l’exercice 2021 devrait vous être présenté dans les prochaines semaines.

Préalablement à cet examen et conformément aux dispositions de l’article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à un débat d’orientation budgétaire dont le présent rapport se propose de servir de base.

1. **Contexte général**

La crise sanitaire va bien entendu engendrer des conséquences économiques et sociales dont les effets négatifs se feront certainement sentir pendant les années à venir.

Notre établissement doit donc anticiper une recrudescence des situations justifiant son intervention auprès de nos concitoyens les plus fragiles.

Cette crise va également avoir des effets sur les finances publiques. Si le budget de la Ville de Sainte-Adresse devrait être peu touché directement, la Communauté Urbaine devrait, elle, enregistrer une diminution sensible de ces recettes sur les exercices 2020 et 2021 qui pourrait modifier les relations financières avec les communes qui la composent.

Ce facteur, auquel il faut ajouter le contexte général de maitrise des flux financiers entre l’Etat et les collectivités locales en vigueur depuis de nombreuses années a conduit la Ville faire preuve de très grande prudence dans ses prévisions lors de l’élaboration de son budget primitif pour 2021.

Cette orientation ne remet pas en cause la volonté de la Municipalité de répondre favorablement à la demande de subvention formulée par le C.C.A.S. mais confirme la nécessité d’établir notre budget de la manière la plus rigoureuse.

1. **Les hypothèses retenues pour construire le projet de budget 2021.**
2. **Les concours financiers**
3. En dépenses

Globalement, les montants des crédits inscrits au BP 2020 pour financer les aides à apporter à nos concitoyens (restauration scolaire, secours exceptionnels, secours mensuels et Ticket Service) se sont révélés largement suffisants.

Il vous sera proposé de prévoir un montant global de 51 000 €.

1. En recettes

Les recettes de fonctionnement devraient globalement s’équilibrer avec les dépenses soit 53.000 €.

1. **Les relations entre la commune et le C.C.A.S.**

Elles se caractérisent en recettes par l’octroi d’une subvention de fonctionnement qui représente la majeure partie de nos produits de fonctionnement.

A ce stade, il est envisagé de solliciter la Ville à la même hauteur que les années précédentes à savoir 50.000 €.

Ce montant pouvait être réévalué à la hausse en cours d’année si le besoin s’en faisait sortir.

En dépenses : le C.C.A.S. doit rembourser à la Ville les charges relatives à la mise à disposition des 2 agents municipaux, ce qui représente une somme d’environ 18.000 €

1. **Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes pour l’exercice 2021.**

En préambule, il sera rappelé qu’il ne s’agit à ce stade que de prévisions qui devront être confirmées lors de la présentation du budget primitif.

Qui plus est, il nous faudra intégrer au budget 2021, les résultats de l’exercice 2020 lorsque sera adopté le compte administratif, c’est-à-dire les résultats de cet exercice.

1. **En fonctionnement**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement devraient s’équilibrer à hauteur de 53.000 €

1. **En investissement**

Sont intégrées principalement en dépenses et recettes d’investissement les sommes allouées à l’octroi et aux remboursements des prêts accordés par le C.C.A.S. soit environ un montant de 15.000 € qui couvre largement les besoins exprimés.

Une première maquette très synthétique du budget 2021 peut ainsi vous être présentée ci-après.

Débat d’orientation budgétaire 2021

